

c. *Bijdragen tot de Staathuishoudkunde en de statistiek.*

22° Over het stelsel van oplage onder openbaar toezicht (1837).

h. *De Tijdgenoot.*

23° De 1842 à 1845, seize articles, *savoir* : De Staatscourant. — Koninklijk Besluit omtrent het ontslaan van een lid der Tweede Kamer van de Staten-Generaal. — Bestuur der financiën. Bijzondere fondsen. — Port-Natal. — Banken van leening (1842). — De koloniën van weldadigheid. — Gemengde huwelijken. — Hendelsvrijheid. — Geheimhouding, halve publiciteit. — Korte aanmerking. — Leening à pari tegen lage rente (1845). — Financiël voorstel van den heer van den Bosch. — Waarborg van gouden werken. — Muntwezen in de Nederlandsche Oostindische bezittingen (1844). — Muntwezen, etc. (*suite*). — Overbevolking (1845).

C'est peut-être par ces articles qu'on peut le mieux se faire une idée des opinions d'Ackersdyck.

i. *Bydragen tot de Kennis der Nederlandsche en vreemde koloniën.*

24° Berigten aangaande de Nederlandsche koloniën (1844).

25° Articles de critique (1844 et 1845).

j. *Algemeen letterlievend maandschrift.*

26° Hongarije (1849).

27° Silezië en de Sudeten (1850).

28° Appréciation de l'ouvrage de M. van Heel sur les banques de prêt en Hollande (1851).

29° It. de l'ouvrage du baron Sloet : Myn verblyf te Kissingen (1857).

k. *Nieuwe Bydragen bevordering van het onderwijs en de opvoeding.*

30° Critique des traités d'économie politique de Droz, de M<sup>me</sup> Marcet et de J.-B. Say.

l. *Tijdschrift voor staathuishoudkunde en statistiek.*

31° Redevoering over Adam Smith (t. II, 1845).

32° Een paar stalen van pseudo-staathuishoudkunde (t. X, 1854).

33° Iets over de aanwending der sterfte tafels voor de kennis van den levensduur (*Ib.*).

34° Berigten uit de Hollandsche kolonie Pella in Noord-America (t. XI, 1855).

35° Banken van leening (t. XIII, 1856).

m. *Staatkundig en staathuishoudkundig Jaarboekje.*

56° De statistiek (1854).

57° Trois comptes rendus : 1° de l'ouvrage de Harting sur l'île d'Urk ; 2° de l'almanach officiel de la province de Gueldre (1854) ; 3° de l'Almanach pour les possessions hollandaises des Indes occidentales et de la côte de Guinée (1859).

Il existe sur Ackersdyck un assez grand nombre de notices biographiques. Les principales sont : celle de M. J. Garnier, dans le *Journal des Economistes* de Paris, août 1851. — L'article détaillé de M. O. van Rees (fils de l'honorable professeur émérite R. van Rees (v. ce nom), sur les services rendus par Ackersdyck à la science (*Almanach des Etudiants d'Utrecht*, 1862). — Une étude biographique par M. W.-C. Mees (*Handelingen van de Maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leiden*, 1862). — Une notice nécrologique dans l'*Annuaire de l'Académie royale des sciences* (La Haye, 1862). — L'article de M. Stecher et celui de M. Ul. Capitaine, cités plus haut. — V. encore la *Revue hollandaise d'économie politique* (citée ci-dessus, litt. L), t. XXI, et l'*Almanach populaire d'Utrecht*, année 1862.

**Anstaux** (NICOLAS-GABRIEL-AN-TOINE-JOSEPH), né à Ciney le 6 juin 1780, mourut à Liège le 26 décembre 1854.

Il fit ses premières études dans cette dernière ville, à l'école de la collégiale de Saint-Pierre, et montra de bonne heure les plus heureuses dispo-

sitions <sup>(1)</sup>. Envoyé ensuite au collège municipal <sup>(2)</sup>, il y eut pour condisciples Comhaire et Destriveaux, et là se forma ce triumvirat d'amitié qui dura quarante ans et que la mort a seule pu détruire <sup>(3)</sup>. Survinrent des temps d'épreuves : Ansiaux, père, médecin du prince de Liège, crut devoir émigrer avec son souverain en 1794, à l'approche des armées françaises <sup>(4)</sup>; le jeune humaniste dut le suivre en Allemagne, avant d'avoir achevé ses classes. Nos exilés vécurent tour à tour à Dusseldorf, à Paderborn et à Munster; Nicolas-Gabriel eut ainsi l'occasion de se familiariser avec la langue allemande. De retour à Liège en 1795, il aborda immédiatement l'étude de l'anatomie, sous la direction d'un médecin français, qui enseignait cette science à l'hôpital établi dans les locaux de l'ancienne abbaye du Val-des-Ecoliers. Il suivit en même temps la pratique médicale de son père, et la pratique

chirurgicale et obstétricale de Ramoux <sup>(5)</sup>; enfin, sur le conseil de ses maîtres, il prit le titre de chirurgien : l'exercice de la profession était libre alors. Il avait 18 ans, le goût du travail et la conscience de l'insuffisance de ses premières études <sup>(6)</sup>. Avant tout, il voulut se rendre maître des langues anciennes : le digne Charmant <sup>(7)</sup> fut son maître et bientôt son ami pour la vie. Quand il se crut bien préparé, il partit pour Paris, d'où il ne revint qu'en 1801. Non seulement il y suivit les cours de l'Ecole de médecine, où Fourcroy avait pris soin de réunir tant d'hommes célèbres; mais il s'y fit remarquer par divers travaux scientifiques. La loi du 19 ventose an XI (1805) ayant rétabli les grades académiques, il résolut de se mettre en règle, se rendit de nouveau à Paris, y subit de la manière la plus distinguée les épreuves du doctorat en chirurgie, et eut la satisfaction de voir sa thèse remarquée

<sup>(1)</sup> Il est permis de rappeler en passant qu'on remarqua dès lors chez lui une grande aptitude pour la musique; il cultiva toute sa vie cet art aimable, et y fit preuve d'un talent réel. Doué d'une très-belle voix, il ne négligea point ce don inné. Plus tard, à Paris, il reçut des leçons de violoncelle d'Adrien, premier violoncelle de l'Opéra. A partir de 1809, il s'occupa longtemps, avec une intelligence musicale peu ordinaire, de l'organisation des concerts de la Société d'Emulation. Les jeunes artistes de mérite étaient fiers de trouver en lui un zélé protecteur; c'est ainsi qu'il fut un des premiers à encourager Massart, et que le violoniste Prume, dont la réputation devint européenne, fut pour ainsi dire lancé par lui dans la carrière.

<sup>(2)</sup> Fondé par le prince-évêque Velbruck pour remplacer l'établissement des Jésuites, après la suppression de ce corps. Le grand collège occupait les bâtiments où l'Université fut installée en 1817.

<sup>(3)</sup> Notice sur N. G. A. J. Ansiaux, par le docteur Habets. Liège, 1842, in-8°, p. 5. Nous avons mis largement à profit cette intéressante biographie.

<sup>(4)</sup> Nicolas-Antoine-Joseph Ansiaux avait vu le jour à Ciney en 1765; il mourut à Liège en avril 1825. Après avoir fait d'excellentes études à l'Université de Louvain, il y fut appelé aux fonctions de répétiteur; mais il y renonça bientôt pour aller pratiquer son

art dans sa ville natale. Sa réputation lui valut le titre de médecin du prince (1784); il s'établit alors à Liège, où il ne tarda pas à passer pour une des illustrations médicales du pays. On lui doit un mémoire *Sur l'influence des doctrines médicales dans la pratique* (*Esprit des journaux*, t. X et XI), et une traduction en vers français des *Aphorismes d'Hippocrate* (*Ibid*, 1791). Il fut longtemps médecin en chef des hospices civils de Liège et président du premier Comité de vaccine qui y fut institué; il présida la Société libre des sciences physiques et médicales de Liège et fit partie de plusieurs autres compagnies savantes (Habets, p. 4; Dewalque, *Biographie nationale*, tom. I, col. 339).

<sup>(5)</sup> L'un des fondateurs de la Société maternelle de Liège, prédécesseur de Simon (v. ce nom) à l'hospice de la Maternité.

<sup>(6)</sup> Il avait été frappé, à l'hôpital de Bavrière, de l'ignorance et de l'inexpérience des chirurgiens de Liège. Pendant quatre jours consécutifs, tous les chirurgiens de la ville, réunis autour d'un blessé, avaient reconnu que l'amputation de la cuisse était indispensable, et cependant ils ne s'étaient décidés à la pratiquer que le quatrième jour. Ils ne purent l'achever; ils laissèrent le malade périr d'hémorrhagie. En présence de ce fait, la résolution d'Ansiaux fut bientôt prise.

<sup>(7)</sup> Plus tard principal du collège de Liège.

des savants et obtenir bientôt les honneurs d'une seconde édition. En revanche, sa supériorité lui attira des tracasseries lorsqu'il fut définitivement rentré dans sa ville natale. A cette époque, dans beaucoup de pays de l'Europe, les chirurgiens étaient encore assimilés aux barbiers. En Belgique, où la science anatomique avait jeté un si vif éclat au XVI<sup>e</sup> siècle, l'art chirurgical était néanmoins resté ou retombé dans l'enfance, par l'effet des troubles politiques : quelques praticiens flamands, Thomas Fyens, Henri de Heers, Jean Palfyn avaient légué leurs noms à l'histoire ; mais aucun astre nouveau ne se montrait à l'horizon. A l'Université de Louvain, la plupart des professeurs étaient ecclésiastiques et, à ce titre, obligés de se soumettre aux prescriptions du Concile de Trente ; à Liège, point d'enseignement régulier de la chirurgie ; enfin, il était interdit aux médecins de manier le scalpel. Dans les derniers temps, il est vrai, on avait vu quelques Liégeois se rendre à Montpellier et en revenir relativement instruits et habiles ; mais la plupart des opérateurs s'étaient contentés de suivre pendant six ans la pratique d'un maître, et de subir ensuite des examens devant le collège des médecins, chirurgiens et apothicaires de Liège, examens qui se bornaient à l'anatomie et à la clinique des humeurs, plaies, fractures et luxations. Aussi se bornaient-ils à panser des vésicatoires, des brûlures et d'autres lésions légères : les plus graves étaient abandonnées à elles-mêmes. Ils pratiquaient la saignée, le cautère, le séton ; ils ouvraient des abcès, mais rien de plus. Les examens avaient fini par devenir illusoire ; la loi même s'était faite complice d'un népotisme scandaleux. Le désordre et l'anarchie qui signalèrent les premières années de notre réunion à la France ; l'absence absolue de contrôle, à la suite du décret de l'Assemblée législative (18 août 1792) qui avait supprimé les Universités, les Facultés et les corporations savantes ;

les émigrations même, tout concourut à rendre plus profonde la décadence de l'art <sup>(1)</sup>. Ansiaux eut à soutenir des luttes sérieuses contre ses confrères, qui le trouvaient bien osé d'assumer la responsabilité d'opérations importantes et tout-à-fait étrangères à leur pratique habituelle. Loin de se laisser intimider, il compta sur son talent pour les réduire eux-mêmes au silence. Il reçut chez lui un enfant pauvre, de Verviers, âgé de trois ans et atteint d'un calcul vésical ; il l'opéra, réussit entièrement, et dès lors les objections tombèrent. Ce n'était pas assez ; il s'agissait de travailler d'une manière efficace et durable à la réhabilitation de l'art. Ansiaux s'entendit donc avec son ancien condisciple Comhaire (v. ce nom) pour fonder à Liège une école de chirurgie. Ce projet, conçu dès 1804, reçut son exécution deux ans après ; les magistrats municipaux finirent par se rendre aux raisons d'Ansiaux, lui accordèrent, pour lui et pour Comhaire, la jouissance d'un local <sup>(2)</sup>, et autorisèrent les deux professeurs à enseigner publiquement et gratuitement l'anatomie et la physiologie. Presque en même temps, Ansiaux reçut de la Commission des hospices le titre de chirurgien en chef de l'hôpital de Bavière. C'était pour lui une double bonne fortune. Il s'occupa sans retard d'améliorer le service intérieur. « Avant son arrivée, les blessés et les malades internes étaient réunis dans les deux salles qui depuis n'ont plus servi qu'à la médecine. Les deux salles de chirurgie étaient occupées par les incurables, ramassis de paresseux et de vauriens, qui venaient se faire loger et héberger à l'hôpital. Ansiaux, ayant exposé ces abus au préfet Micoud, homme d'une grande intelligence et excellent administrateur, vit bientôt ses plans adoptés. Les deux services furent séparés, et les médecins firent des visites journalières au lieu d'alterner avec les chirurgiens. Il y eut à l'hôpital un chef interne, afin que les malades ne fussent jamais sans se-

(1) Habets, p. 40. — Cf. Broeckx, *Essai sur l'histoire de la médecine belge*.

(2) La ci-devant chapelle de Saint-Clément, place St-Pierre.

cours et que les blessés reçussent en tout temps les soins les plus urgents, en attendant la visite des chefs de service. Le régime des malades fut aussi plus rigoureusement prescrit, et le cahier de visite, pour la prescription des médicaments et des aliments, est une amélioration trop grande pour être passée sous silence » (1). Ansiaux ouvrit en outre à l'hôpital un cours de clinique chirurgicale, complément indispensable de l'enseignement théorique donné à l'Ecole de Saint-Clément. Là, ses efforts et ceux de Comhaire furent bientôt généralement appréciés. L'Ecole prospéra au-delà de toute attente. La municipalité, pour la protéger ostensiblement, accorda des prix aux élèves les plus distingués. La valeur de ces récompenses était rehaussée par l'appareil brillant qui en accompagnait la distribution : cette solennité coïncidait avec l'Assemblée générale (alors annuelle) de la Société d'Emulation; les vainqueurs étaient complimentés en présence de toutes les autorités départementales et de l'élite de la population liégeoise. L'Ecole de chirurgie de Liège fournit au pays un grand nombre de praticiens capables, et des chirurgiens militaires à l'armée française et à l'armée prussienne. Notons que deux années d'études à Liège équivalaient à une année d'études dans les Facultés de l'Empire.

On doit considérer l'Ecole de Saint-Clément comme le véritable berceau de la Faculté de médecine de l'Université de Liège, dont D. Sauveur, Ansiaux et Comhaire furent les premiers, et en 1817 les seuls professeurs. Ansiaux eut mission d'y enseigner la pathologie chirurgicale, la clinique externe, et, plus tard, la médecine légale (v. ci-après). Tous ses anciens élèves, écrivait en 1845 le docteur Habets, se souviennent de lui avec gloire et reconnaissance. « Professeur aussi distingué

qu'habile opérateur, il possédait l'art heureux de captiver complètement son auditoire. Clair, précis sans sécheresse, il disait tout ce qu'il fallait, en y adaptant toujours l'expression la plus heureuse. Ami de ses élèves, il les dirigeait par ses conseils et les soutenait par son influence. Avec eux, comme dans le commerce habituel de la vie, il agissait et parlait avec cette bonhomie insinuante, cette simplicité affectueuse, partage trop rare des esprits supérieurs. »

Lors du terrible accident qui arriva en février 1842 à la houillère de Beaujonc (2), Ansiaux fut appelé pour porter secours aux malheureux ouvriers qu'on retirait du gouffre. Il se trouvait au quartier St-Léonard, d'où il dut faire une course précipitée jusqu'à l'endroit où l'attendait une voiture. Il arriva sur le lieu du sinistre encore en pleine transpiration, resta pendant toute la journée exposé à l'air, donnant ses soins aux malheureux blessés étendus dans une prairie, et rentra chez lui accablé d'un rhumatisme qui le fit souffrir pendant longues années, sans abattre son énergie ni ralentir son activité. Huit ans avant sa mort, il fut en outre atteint d'une affection de soie, qu'il jugea d'abord sans gravité. Il s'en ouvrit cependant à son fils aîné (3), lorsque celui-ci eut subi ses examens de docteur; mais dès lors le mal était devenu incurable. La mort d'Ansiaux fut un deuil pour la ville entière : on perdait en lui non seulement un savant et un professeur d'élite, mais un homme de cœur, un bienfaiteur de l'humanité, un ami éclairé des arts et des artistes; à tous égards, enfin, une gloire de la cité. Ses confrères et ses amis firent frapper une médaille en bronze à son effigie (4). Sur la proposition de Destriveaux, le 25 janvier 1855, la Société d'Emulation décida, à l'unanimité, que le nom d'Ansiaux serait inscrit dans sa grande salle, à côté de ceux des hommes

(1) Habets, p. 42.

(2) Le souvenir du dévouement des deux Goffin est resté vivant à Liège. On sait que Millevoye composa un poème à cette occasion.

(3) De son mariage avec Mlle Lafontaine (1804), Ansiaux eut deux fils : Nicolas-

Joseph-Victor, professeur de médecine à l'Université de Liège (v. sa notice), et Emile-Louis, avocat, échevin et bourgmestre de Liège, aujourd'hui retiré de la vie publique.

(4) Elle est due au burin de M. L. Jehotte père, excellent graveur, le même qui publia aussi les portraits des Goffin.

illustres du pays. Ansiaux n'avait consenti à interrompre ses cours qu'au mois d'octobre 1834 ; son fils aîné et Vottem furent ses suppléants. En 1821-1822, il avait revêtu l'hermine rectorale. Fondateur (et secrétaire) de la Société libre des sciences physiques et médicales de Liège (<sup>1</sup>), il était en outre affilié à un grand nombre de Sociétés savantes et possédait divers titres honorifiques. Un mémoire sur le traitement de la gonorrhée syphilitique par le copahu lui valut le titre d'associé correspondant de l'Athénée de médecine de Paris, le 18 janvier 1815; depuis le 15 messidor an XI, il était déjà membre correspondant de la Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, et depuis le 28 mai 1808, de la Société des sciences physiques et naturelles de Paris ; le 31 décembre 1813, il reçut du ministre de l'intérieur une médaille en argent, pour le zèle qu'il avait mis à propager la vaccine en 1811 ; le 16 décembre 1816, il fut nommé membre de la Société de minéralogie d'Iéna ; le 6 octobre 1818, membre honoraire des sciences physiques et chimiques de Groningue ; le 4 décembre 1819, l'Université de Wurzburg lui donna une marque particulière de déférence en lui décernant un diplôme d'honneur de docteur en médecine ; le 26 juin 1821, il reçut le titre de membre correspondant de la Société de médecine de Louvain ; le 17 décembre suivant, il entra en la même qualité dans la Société Linnéenne de Paris ; le 8 janvier 1828, dans la Société des sciences naturelles et médicales de Bruxelles, et le 29 octobre 1829, dans la Société de médecine de la même ville ; il fit également partie de la Société de médecine d'Amsterdam, de la Société d'Emulation de Liège, etc.—Il exerça, en cette dernière ville, les fonctions d'inspecteur de la salubrité publique ; il siégea dans la Commission médicale provinciale, etc. ; enfin, il contribua, par son influence, à l'établissement d'un Conservatoire de musique à Liège, et, comme membre de la Commission de surveillance, à la prospérité de cet établissement.

(<sup>1</sup>) Cette Société tint sa première séance

#### BIBLIOGRAPHIE.

1° *Réflexions sur la rupture du plantaire grêle* (*Journal de médecine de Corvisart*, t. II, an IX).

L'auteur démontre que cette rupture n'existe pas et qu'elle n'est autre chose que le déchirement de quelques fibres des jumeaux ou du soléaire, opinion généralement adoptée aujourd'hui. En 1827, Ansiaux réclama la priorité de cette découverte, que deux chirurgiens de Paris s'étaient attribuée.

2° *Dissertation sur l'opération césarienne et la section de la symphyse des pubis* (Thèses de Paris, an XII, n° 149).

Cette thèse, ainsi que nous l'avons dit plus haut, a eu deux éditions. L'auteur y précise les indications des deux opérations et les cas où la première seule est applicable. Le travail d'Ansiaux est cité dans la plupart des traités d'accouchements. Il le considérait lui-même « comme les premières pages de son journal de clinique. »

3° *Mémoire sur l'inflammation du canal nasal*, présenté, en 1804, à la Société de médecine, etc., de Toulouse.

En 1816, Ansiaux reprit ce sujet et proposa, pour la fistule lacrymale, un procédé opératoire qu'il avait déjà employé en 1806. « Cette méthode, dit le docteur Habets, diffère peu, quant au mode opératoire, de celle que Dupuytren adopta plus tard ; la seule différence consistait en ce que ce chirurgien célèbre, après avoir opéré, ne s'occupait plus du malade, tandis qu'Ansiaux, appréciant tous les avantages d'un traitement suivi, soignait les parties lésées, pour obtenir une cure radicale. La priorité de l'invention appartient donc à notre compatriote, aussi bien que les améliorations citées, bien que M. Blandin les ait données comme siennes dans un mémoire publié en 1828. Ce plagiat a été l'objet d'une réclamation de la part d'Ansiaux, dans la 2<sup>e</sup> édition de sa clinique. »

4° Deux mémoires présentés à l'Athénée de médecine de Paris sur l'emploi de la potion balsamique à fortes doses dans les premiers temps de la blennorrhagie (*Bibliothèque médicale*, t. XXXIX, 1812).

On lit dans le rapport du docteur Fiseau : « Le médicament dont il s'agit n'est pas nouveau, et tous les praticiens en connaissent depuis longtemps les propriétés ; mais on n'avait pas osé jusqu'ici l'employer dans les

le 6 juillet 1807. (V. ci-après, *Bibl.*, n° 12.

blennorrhagies aigües, et dès le commencement, il a fallu qu'un heureux hasard ait fourni à M. Ansiaux l'occasion de s'assurer qu'on pourrait le faire sans inconvénient, et qu'il est aussi efficace au début qu'à la fin des gonorrhées. Cette nouvelle méthode de traitement nous paraît préférable à celles qu'on emploie communément, etc. » Le rapporteur déclare ensuite avoir employé le copahu d'après les indications d'Ansiaux et avec le même bonheur que lui. Le docteur Cullerier (oncle) en fit aussi l'éloge. V. le *Traité de thérapeutique* de Trousseau et Pidoux.

5° *Nouvelle méthode pour traiter la syphilis au moyen du deutroxyde de mercure en frictions (1818).*

Ce traitement fut adopté par les praticiens à partir de 1816, à la suite de comptes rendus des succès obtenus par Ansiaux.

6° *Nouvelle méthode de traitement pour la tumeur de la fistule lacrymale (v. le n° 3)*

Lorsque le fils aîné d'Ansiaux, Nicolas-Joseph-Victor (v. sa notice) eut obtenu, à Liège, le diplôme de docteur en médecine, etc., après avoir soutenu une thèse *Sur la fistule lacrymale*, il se rendit à Paris pour y acquérir des connaissances plus vastes. Désirant obtenir une carte d'entrée pour l'Hôtel-Dieu, il présenta son diplôme à Dupuytren. Le célèbre professeur de Paris lui demanda à trois reprises son nom, son lieu de naissance indiqués dans le diplôme, et exigea sa dissertation, dont le titre était aussi transcrit dans ce document. Dupuytren était probablement curieux de savoir de quelle manière M. Ansiaux fils avait traité un sujet dont Ansiaux père s'était aussi occupé spécialement (Beccdelièvre, *Biogr. liégeoise*, t. II, p. 354).

7° *Clinique chirurgicale. Liège, 1816, in-8°. — Deuxième édition, 1829, in-8°. — Il existe de cet ouvrage une traduction allemande.*

Ouvrage remarquable, écrit avec une concision et une élégance rares; l'auteur exprime sa pensée avec la simplicité et la précision qu'il mettait dans ses leçons. Partout il raconte avec une bonne foi parfaite; partout on reconnaît le praticien consommé à ce coup d'œil sûr, à ce tact si rare qui constituent seuls le vrai chirurgien. — La pensée d'Ansiaux se trouve toute entière dans la phrase suivante: « Je me suis abstenu d'y joindre aucune réflexion qui ne dérivât pas nécessairement du sujet, convaincu que le temps renverse les hypothèses les plus

» brillantes et qu'un seul fait suffit pour » détruire les combinaisons les plus subtiles » de l'imagination. Les systèmes s'éroulent; » la nature reste constamment la même » (Habets, p. 17). — *La clinique chirurgicale d'Ansiaux* renferme, outre les mémoires cités plus haut, plusieurs rapports judiciaires très-bien faits. L'auteur fut aussi chargé, en diverses circonstances, de réviser les rapports adressés aux tribunaux par d'autres médecins.

8° *De chirurgiæ studio ejusque dignitate et gravitate (Ann. Acad. Leod. vol. I, in 4°).*

Discours inaugural prononcé à l'Université de Liège, le 4 novembre 1817.

9° *Systema chirurgiæ hodiernæ Henrici Callisen, editio quinta innumeris correctis mendis notisque aucta. Liège, 1821, in-8°, t. I.*

Les occupations d'Ansiaux ne lui ont pas permis de publier le second volume de cet excellent ouvrage.

10° *Question de médecine légale. Précis des mémoires du docteur Pfeffer, écrits pour la défense de deux individus accusés d'avoir commis un homicide volontaire par étranglement et suspension; suivi d'un plan de cours de médecine légale, par P. J. Destrièveaux et N. Ansiaux. Liège, Haleng, 1821, in-8°.*

Au siècle dernier, dans le système pénal en vigueur à Liège, le suicide était puni par la loi. « La peine s'exerçait sur le cadavre, » et frappait la mémoire. Si le suicide avait eu lieu dans une habitation, le cadavre était entraîné par un trou fait sous la porte; on le suspendait ensuite à une fourche; il restait privé de la sépulture religieuse. L'aliénation mentale pouvait servir d'excuse; mais elle n'était jamais présumée. » Vers le mois de mars 1766, il arriva que la femme de l'ouvrier Dehor, rentrant au logis vers 11 heures du matin, trouva son mari, qu'elle avait laissé au lit souffrant d'un rhumatisme, suspendu sans vie à une porte de la pièce où il couchait. Ses clameurs attirèrent quelques voisins; l'idée d'un suicide frappa les esprits; mais on résolut de jeter un voile sur la nature de cette mort, à laquelle, comme nous l'avons dit, était attachée l'infamie de l'opinion et de la loi. Le hasard amena le docteur Pfeffer sur le lieu où se passait cette scène de désolation: il examina le cadavre et acquit la conviction que Dehor s'était donné la mort. La femme était en présence d'une

terrible alternative : ou laisser entacher de déshonneur le nom du chef de la famille, et par suite la famille (car les vieux préjugés régnaient dans toute leur force), ou s'exposer elle-même, en cherchant à éloigner les indices de la vraie catastrophe. Un instant elle eut la pensée d'invoquer l'état mental de son mari, qui avait eu, disait-elle, *de mauvaises folies*; mais le docteur lui ayant fait observer qu'il ne pouvait témoigner en ce sens, elle se décida pour le dernier parti. Ses tergiversations, ses réticences la compromirent aux yeux des magistrats; elle fut arrêtée avec son gendre, le 12 avril, et deux fois on lui fit subir les horreurs de la torture! Le docteur Pfeiffer fit d'inutiles efforts pour être entendu comme expert ou comme témoin : de guerre lasse, il résolut de s'adresser au chef de l'Etat, pour le prier d'ordonner aux juges de suspendre leur décision jusqu'à ce qu'il eût eu le temps de rédiger un mémoire justificatif; *il est à craindre*, dit-il dans cette première lettre, qu'on ne voie *revivre parmi nous l'histoire de Calas*. Le mémoire fut bientôt achevé; il sollicita vainement l'autorisation de le communiquer au public : en ce temps-là, tout était secret dans la procédure. Le tribunal, d'autre part, ne parut pas convaincu : Pfeiffer supplia le Prince de permettre que son mémoire fût soumis à l'examen des docteurs de quelques Universités. Bientôt il en rédigea un second : que les juges ne fassent comparaître, y disait-il : je m'engage à lever tous leurs doutes ! Il en était à sa troisième supplique lorsque le gendre fut élargi, le 26 juin 1767. L'affaire entraînait dans une phrase nouvelle : Pfeiffer se sentit animé d'un nouveau courage. Il était sans fortune, il sacrifiait son avenir; que lui importait? Sa conviction était inébranlable; son témoignage, appuyé sur des raisons scientifiques péremptoires, devait infailliblement, s'il était écouté, empêcher l'effusion du sang innocent. Il mit de la véhémence dans ses réclamations; mais pouvait-il rester calme? Il eut le tort de faire intervenir trop directement le Prince dans un débat qu'il appartenait aux juges seuls de

résoudre : mais qu'on veuille remarquer, encore une fois, que la procédure était secrète. Il triompha enfin, après une lutte opiniâtre de vingt mois : la femme Mathieu Debor fut acquittée le 16 janvier 1768. Cependant l'éclat de cette cause et les intérêts qui s'y trouvèrent compromis rendirent le séjour de Liège pénible au généreux défenseur; il trouva un asile à Louvain chez le professeur Jacquelart, dont il n'avait pas en vain consulté les lumières (1). — En publiant les détails de cette lamentable histoire, en saisissant surtout l'occasion d'y rattacher des observations du plus haut intérêt, au point de vue de la procédure criminelle en général, et spécialement de l'utilité de la médecine légale, Ansiaux et Destrieux s'acquirent de nouveaux titres à la reconnaissance publique. « C'est par une » foule de faits de même nature, écrivaient-ils, que la jurisprudence et la médecine » ont été conduites à réunir leurs lumières » pour éclairer la justice. » Leur publication contribua puissamment à fixer l'attention sur les erreurs dont les médecins peuvent préserver les juges; ajoutons qu'ils crurent devoir y ajouter, comme appendice, le plan du cours de médecine légale dont ils étaient chargés à l'Université, en conformité des art. 15 et 37 du règlement de 1816. Ce programme n'a plus qu'une valeur historique; mais on doit savoir gré à ses auteurs de leur zèle à recommander un enseignement dont l'existence est à elle seule un bienfait, et de la modestie avec laquelle ils provoquèrent, en soumettant leurs idées au public, les critiques et les conseils des hommes compétents (2).

11° *Oratio de medicina forensi historia ejusque dignitate* (Ann. Acad. Léod. 1821-1822. vol. V).

Discours prononcé à l'occasion de la remise du doctorat. — A la demande de plusieurs docteurs et de beaucoup d'élèves, Ansiaux relut cet essai historique, en français, à l'ouverture de son cours de médecine légale, en 1824. Il y fit, à cette occasion, des changements et des additions assez considérables

(1) Il mourut chez Jacquelart quatre ans après, le 27 septembre 1772, à la suite d'une méprise qui lui fit administrer de l'arsenic au lieu d'un purgatif. Simon-Xavier Pfeiffer, né à Huy le 8 février 1729, était licencié de l'Université de Louvain; il se fixa à Liège, où il se dévoua particulièrement à la classe indigente, et ce fut ce qui le conduisit à prendre la défense de la femme Debor. Par une différence singulière de destinées, celle-ci mourut octogénaire; elle a

vécu à Liège « jusqu'en 1814, estropiée » des épaules et des doigts par l'effet des » tortures, incapable d'aucun travail, et » devant une grande partie de son existence » à la considération publique. »

(2) Elève de Mahon, Ansiaux avait pris goût, comme on voit, aux leçons de son maître. Il rassembla plus tard les éléments d'un traité complet de médecine légale; mais sa mauvaise santé ne lui permit pas de réaliser son projet,

(Discours sur la médecine légale. Liège, Haleng, 1824, in-8).

12<sup>o</sup> Rapports et articles divers dans les *Annales de la Société des sciences physiques et médicales* de Liège, et dans les *Procès-verbaux* de la Société d'Emulation, dont la première de ces associations devint un comité.

**Baron (AUGUSTE-ALEXIS-FLOREAL)** naquit à Paris le 1 mai 1794, fut naturalisé belge le 25 mai 1838 et mourut à Ans-et-Glain, lez-Liège, le 24 mars 1862 (1). Son père, receveur des contributions de l'un des arrondissements de la grande ville, lui fit donner une éducation solide. Les heureuses dispositions du jeune Auguste ne tardèrent pas à se révéler et furent habilement cultivées par ses maîtres du Lycée Napoléon; il se sentit dès lors irrésistiblement poussé vers ces grandes études de l'antiquité qui furent la passion de toute sa vie (2). Il quitta le Lycée pour l'Ecole normale à l'âge de seize ans; en 1814, il eut l'honneur d'être nommé répétiteur de grec « dans ce séminaire laïque qui a produit tant d'illustrations. » Il était âpre au travail, attaché à ses devoirs, et la vivacité de son esprit ne l'empêchait ni d'être en tout méthodique, ni de s'attacher avec une rare ténacité aux recherches de pure érudition. De cette époque datent ses premiers essais en philologie,

entrepris pour la collection Lemaire. Pendant le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe, il déposa un instant la plume pour servir dans les volontaires royaux. Pas plus qu'Horace, il n'était né soldat; il en convenait lui-même; la croix du Lys ne lui en fut pas moins décernée le 20 mai 1816, à titre de récompense de son dévouement à la bonne cause. L'Ecole normale le perdit en 1818; il s'engagea vers cette époque dans une entreprise de librairie qui ne réussit pas, puis alla se fixer à Londres, où il acquit une connaissance approfondie de la langue et de la littérature anglaises. C'est de là qu'il fut appelé à Bruxelles, en 1812, comme directeur principal de la *Gazette officielle* (3). Ce début dans le journalisme, dit M. Stecher, ne lui fit rien perdre de sa ferveur pour des travaux plus spécialement littéraires. Le culte de la forme avait été trop longtemps négligé en Belgique; les qualités sérieuses des Belges manquaient de relief et d'expression; on s'en apercevait surtout depuis le rétablissement de l'Académie royale de Bruxelles et la création des Universités de Gand, de Liège et de Louvain. La jeunesse des écoles était avide d'instruction, mais elle sentait aussi que son intérêt le plus pressant était d'apprendre à s'exprimer dans un langage correct, élégant et facile. A Bruxelles, on avait sous les yeux l'exemple de nombreux Français d'un talent distingué, rejetés

(1) Pour éviter toute confusion, dit M. U. Capitaine, qui nous a fourni pour cette notice de nombreux renseignements, nous croyons utile de rappeler ici qu'il existe plusieurs écrivains portant les mêmes nom et prénom, notamment: *Auguste Baron*, libraire à Lyon, auteur d'une *Histoire de Lyon pendant les journées de septembre 1834*; — *Aug. Baron* auteur de l'*Album du Jardin des plantes de Paris*, édité en 1837; — l'abbé *Aug. Baron*, aumônier de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, auteur de livres moraux à l'usage des soldats; — enfin *Aug. Baron*, écrivain dramatique, auteur d'un vaudeville intitulé: *Le chevalier Coquet* (1853). — *Nécrologe liégeois pour 1862*, p. 18, note.

(2) Nous puisons ces détails et d'autres qui vont suivre dans le discours prononcé

aux funérailles de Baron par son collègue et successeur M. J. Stecher (*Annales des Universités de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. II, annexe). M. Eug. Van Bommel a reproduit cette page dans la *Revue trimestrielle* (t. XXXVIII, avril 1863, en y ajoutant diverses particularités peu connues, que nous avons également mises à profit.

(3) Ce journal, créé par arrêté royal du 2 juin 1818, a cessé de paraître le 17 septembre 1830, après avoir successivement porté les titres de: *Gazette générale des Pays-Bas* (1818-1818), *Journal général des Pays-Bas* (1818-1820), *Journal de Bruxelles* (1820-1827) et *Gazette des Pays-Bas* (1827-1830). Il paraît que Baron n'y a jamais publié que des articles de critique littéraire (note de M. U. Capitaine).